

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 25 juin 2020**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette ; Adjointe, SCHIRCK Damien ; Adjoint, NICOLOSI Nathalie ; Adjointe, GIRARD Francis ; Adjoint, VOGEL Maurice, KOEGLER Sabine, SCHMUCK Corinne, FRARE Francis, VOGT Pascal, RAMUNDI Robert, COLARD Laurence, FUCHEY Françoise, PELOT Lydie, PETERSCHMITT Ghislain, BOTTLAENDER Valérie, SOUBAYA Alexia.

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) : NISSE Michael

Ont donné procuration :

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, Directeur général des Services, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il communique l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2020,
2. Compte Administratif 2019 et affectation des résultats,
3. Compte de gestion 2019,
4. Subventions communales diverses 2020,
5. Budget primitif 2020 et fixation des taux d'imposition,
6. Marché de service transport scolaire : attribution du marché,
7. Cessions de terrain,
8. Demande de prise en charge de cure thermale suite à un accident de travail,
9. Recrutement temporaire d'un ou plusieurs agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
10. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
11. Interventions des délégués communautaires,
12. Divers.

POINT 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2020,

Monsieur le Maire Présente les procès-verbaux desdites séances en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il les soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire communique différentes informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- *Remerciement à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la part de Mme et M. BILLEY Raymond pour l'aimable attention à l'occasion de leurs noces d'or.*

Vu la situation actuelle, le calendrier des manifestations est modifié. A retenir :

- *Le lundi 13 juillet : cérémonie au Monument aux Morts.*

20h10 arrivée de Damien Schirck

POINT 2. Compte Administratif 2019 et affectation des résultats,

Monsieur le Maire rappelle que la commission « finances » s'est réunie le 18 juin 2020 à 19 heures pour vérifier l'ensemble des documents comptables.

Puis il rend compte de la séance de travail de cette commission.

Il donne lecture des résultats d'exécution budgétaire :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	847 396,99		- 298 519,96		548 877,03
Fonctionnement	311 514,77	311 514,77	154 428,94		154 428, 94
TOTAL	1 158 911,76				703 305,97

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 154 428,94 euros sera affecté en totalité à la section d'investissement au compte 1068.

L'excédent d'investissement d'un montant de 548 877,03 euros sera repris en recette d'investissement au Budget Primitif 2020.

En dernier point de l'analyse budgétaire de l'exercice 2019, Monsieur le Maire donne un aperçu du remboursement des emprunts communaux.

Pour 2019 le capital en début de période était de 1 270 476 €uros soit un montant de 541,78 €uros/habitants (population DGF : 2 345)

Pour 2020 le capital en début de période s'élève à 1 099 358 €uros soit un montant de 472,03 €uros/habitants (population DGF : 2329)

Avant de passer à l'approbation du Compte Administratif 2019, Monsieur le Maire de RUELISHEIM, rappelle qu'il doit quitter la séance comme il est d'usage, pour l'approbation du Compte Administratif et cède la Présidence à Monsieur FAIVRE, Maire-Adjoint ; ce dernier est élu à l'unanimité et propose d'approuver les résultats du Compte Administratif 2019, ci-dessus indiqués.

Le Conseil Municipal, après discussion des résultats présentés,

- ▀ approuve à l'unanimité, l'ensemble des montants figurant au Compte Administratif, par article, chapitre, compte et programme et signe le document.
- ▀ Il donne décharge à Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis, au sujet du dit Compte Administratif,
- ▀ Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire, rejoint l'assemblée délibérante qu'il remercie pour le quitus donné.

Il remercie chaleureusement les Membres de la Commission des Finances ainsi que l'équipe administrative communale pour le travail accompli pour l'exercice 2019.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3. Compte de gestion 2019,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2019 transmis sous forme dématérialisée, par la Trésorerie Principale de Mulhouse Couronne. Les chiffres de ce document sont identiques à ceux du Compte Administratif 2019.

Le Conseil Municipal après discussion approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2019 qui retrace des montants identiques à ceux du Compte Administratif 2019, et autorise Monsieur le Maire à signer le document ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 4. Subventions communales diverses 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'en commission des finances a été proposé de fixer les montants des subventions de fonctionnement 2020 en fonction des nouveaux critères établis comme suit :

ASSOCIATION	CATEGORIE	Subvention 2020
Action catholique des femmes (A.c.f.)	0	0.00 €
Amicale des donateurs de sang de Ruelisheim	4	215.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	4	215.00 €
Antenne Collective Ste Barbe (A.A.C.S.B.)	4	150.00 €
ASCL Ruelisheim	4	75.00 €
Association des œuvres de la paroisse (A.O.P.)	5	1000.00 €
Association Familiale de Ruelisheim (A.F.R.)	1	878.50 €
Association Montagne et Escalade Ruelisheim (AMER)	1	77.25 €
Association pour l'Art et la Culture de Sainte Barbe	2	267.00 €
Association Sportive Théodore Ruelisheim Wittenheim (A.S.T.R.w)	1	1000.00 €
Badminton	1	134.75 €
BCR	1	0.00 €
Carré d'Art	0	0.00 €
Cercle St Nicolas	2	0.00 €
Cercle Théâtral St Nicolas	2	188 €
Chorale Ste Cécile	2	226.00 €
Club Echecs	2	307.50 €
Club Pass'Temps (Amicale des Seniors)	2	954.00 €
Conseil de fabrique Sainte-Barbe	0	0.00 €
Conseil de fabrique St Nicolas	0	0.00 €
Exposition Artistique	2	0.00 €
Fanfare St Nicolas	2	248.50 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P)	1	0.00 €
Karaté	0	0.00 €
Les Amis de la Chapelle	0	0.00 €
Les Amis de Talloires	4	150.00 €
New Basket Ruelisheim	1	770.00 €
Responsable SCRABBLE	2	0.00 €
Ruel' Images	4	215.00 €
Société d'Arboriculture	4	215.00 €
Société de Gymnastique	1	552.50 €
Tennis de Table	1	259.50 €

Union Nationale des Combattants (U.N.C)	4	215.00 €
Volley-Ball	1	501.00 €
Yaka	4	107.50 €
Prévention routière	3	40.32 €
Pattes de velours	4	150.00€

Un montant global de 11 500 euros sera inscrit au budget (article 6574) aux fins de permettre également l'attribution de subventions en cours d'année (exceptionnelle ou voyage scolaire).

▣ *Dotations scolaires pour fournitures et transports*

ECOLE ELEMENTAIRE

28 € par élève

Transport (sorties scolaires en bus) 800 €

Direction 750 €

ECOLE - MATERNELLE

32 € par élève

Transport (sorties scolaires en bus) 450 €

Direction 750 €

SPECTACLE ou LIVRE DE NOËL

7,00 € par élève

▣ *Ecole de Musique et de Danse de Wittenheim :*

Par délibération du 28 octobre 2004 le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le principe de la participation de la Commune à l'enseignement musical afin que les élèves de l'Ecole de Musique de Wittenheim domiciliés à Ruelisheim puissent bénéficier du tarif de Wittenheim. La commune de Ruelisheim s'était engagée à verser une contrepartie financière correspondant à la différence entre le tarif appliqué aux élèves de Wittenheim et le tarif appliqué aux élèves extérieurs à Wittenheim originaires de la CAMSA, tels que décidés par le Conseil Municipal de Wittenheim, le 12 juillet 2004.

Par courrier du 14.11.2012, la Ville de Wittenheim nous informait de la création au sein de l'Ecole de Musique d'une section d'éveil à la danse classique pour les enfants de quatre à dix ans.

La Ville de Wittenheim a alors proposé à la Commune de RUELISHEIM de faire bénéficier les enfants de Ruelisheim, des mêmes avantages que ceux dont ils bénéficient pour les cours de musique, ce que le Conseil Municipal avait accepté en son temps, la participation globale de la Commune avoisinant les 4000 euros.

Aujourd'hui, plus aucun élève ne bénéficie du tarif dit « CAMSA » qui n'existe plus. Ruelisheim prenait donc en charge à l'heure actuelle le delta entre le tarif « Wittenheim » et le tarif « extérieur. Cette participation de l'ordre de 14000 EUR en 2014-2015 n'étant plus envisageable vu la conjoncture, le conseil municipal a décidé dans sa séance du 26 mai

2015, de maintenir cette participation à hauteur de **210 € par an par élève de moins de 18 ans ou étudiant plafonné à 6 000€ par exercice budgétaire.**

Le Conseil Municipal, après discussion,

- ▀ **approuve** à la majorité, l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire et indique qu'une enveloppe globale sera votée en ce sens aux articles budgétaires correspondants du Budget Primitif 2020.
- ▀ **Il autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que chaque Membre du Conseil Municipal, Président d'une des associations ci-dessus indiquées, s'est abstenu en ce qui concerne l'attribution de la subvention spécifique au profit de l'association qu'il préside.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 5. Budget primitif 2020 et fixation des taux d'imposition.

1. Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux budgétaires 2020 qui ont donné lieu à débats lors de la réunion de travail de la commission des finances le 18 juin 2020.

Les emprunts communaux en cours ont également été discutés en Commission ; Le capital restant dû au 1er janvier 2020 est de 1 099 358 €uros soit un montant de 472,03 €uros/habitants (population DGF : 2329)

L'annuité de 186 633,32 € se décompose à raison de :

- ▀ 173 902,89 € de remboursement de capital (article 1641).
- ▀ 12730,33 € de remboursement d'intérêts (article 66111).

Monsieur le Maire rappelle également le programme de travaux 2020 et souligne que l'année sera consacrée au paiement du reliquat de l'aménagement de la place et d'une portion de route départementale,

Puis Monsieur le Maire présente la proposition chiffrée du Budget Primitif 2020 aux montants suivants:

Les recettes totales de fonctionnement et d'investissement : 3 255 786 €

Les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement : 3 255 786 €

Les deux sections sont présentées en équilibre et les montants tiennent compte :

- ▣ de l'intégration des résultats du Compte Administratif 2019.
- ▣ de l'affectation des résultats décidés en la présente séance.
- ▣ du produit des taxes communales.
- ▣ des inscriptions des nouveaux programmes de travaux d'investissement (dépenses et recettes).

Programmation investissements 2020

SERVICE GENERAL			
Nature des travaux	Imputation	Réalisation	Coût
modification PLU	202	clos	
Etude diverses: mairie, sécurité en traverse d'agglomération, aménagement place de l'Eglise, signalétique	2031		
acquisition terrain piste cyclable+trottoirs	2112	en cours	28 525
sanitaire et vestiaire CEV	2313	EN ATTENTE	
Maison Zeisser rénovation	2313	fait	
Mairie solde	2313	fait	
sécurisation du complexe barillet	2313	fait	
pignon translucides bardage étanchéité CEV	2313	complément	40000
enduit école clé des champs solde	2313	fait	
étude accessibilité parking complexe EV	2031		50 000
éclairage public	2315	EN ATTENTE	
signalétique	2315	2020	20000
sécurité en traverse d'agglomération	2312	en cours	423664
place du village	2315	2018-2019	355000
Toilettes publiques		en cours	30000
fontaine +puits	2315	2019	21000
jeux enfants ados	2315	attente	
amorce voirie résidence seniors	2315	attente	10000
adhap	2315	en cours	
peinture + plafond école maternelle	21312	réalisé 2019	
chaudière école CDC	21312		32000
meuble archives	2184		1000
meuble école	2184		1000
meuble mairie	2184		3000
videoprotection	2183		
matériel informatique	2183		5000
Travaux auberge	2313		5000
mur escalade	2313	réalisé 2019	
matériel pompiers	21568		6000
matériel et outillage de voirie	21578		3000
proiciels	2051		5500

Total des dépenses engagées			1 039 689
dépenses imprévues			34 280
emprunt	1641		174 000
Total dépenses prévisionnelles investissement			1 247 969

Après discussion de l'ensemble des propositions ci-dessus énoncées, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2020 par nature ; au niveau du chapitre et chapitre globalisé en section de fonctionnement et au niveau du chapitre en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide :

1°) **de voter** le Budget Primitif 2020 par nature,

- ▣ au niveau du Chapitre pour la Section d'Investissements, et
- ▣ au niveau du Chapitre et Chapitre Globalisé pour la Section de Fonctionnement

Décide à l'unanimité d'arrêter pour l'exercice 2020
les recettes totales, tant de fonctionnement
que d'investissement, au montant de : 3 255 786 €€

les dépenses totales tant de fonctionnement
que d'investissement, au montant de : 3 255 786 €€

2°) **de tenir compte** de l'état des « Restes à Réaliser en dépenses et en recettes »

3°) **de voter** les enveloppes et crédits budgétaires aux articles correspondants pour effectuer les travaux d'investissement reportés ainsi que ceux rajoutés en la présente séance.

4°) **d'inclure** dans le Budget Primitif 2020, les excédents reportés concernant le Compte Administratif 2019, tels qu'ils viennent d'être approuvés en la présente séance.

5°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager les dépenses dans le cadre des enveloppes prévues par « Chapitre » en Section d'Investissement.

Puis le Conseil Municipal, après discussion des montants tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

- ▣ **approuve** à l'unanimité, le Budget Primitif, tel qu'il est proposé pour l'exercice 2020 et signe le document.
- ▣ **autorise** en outre Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. TAXES COMMUNALES « VOTE DES TAUX 2020 ».

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux budgétaires 2020 qui ont donné lieu à débats lors de la réunion de travail du 18 juin 2020.

Monsieur le Maire rappelle également que la dernière augmentation des taux a eu lieu en 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Fixe les taux des taxes d'imposition directe locale, comme suit, identiques à 2019

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : 14,23%

Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties : 57,83%

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

3. Intégration de la prime de fin d'année dans le Budget Primitif

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13.07.1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26.01.1984 susvisée, modifié par l'article 70 de la loi du 16.12.1996 relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale et à diverses mesures d'ordre statutaire, aux termes duquel "Par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement".

Décide à l'unanimité.

De fixer à 30 000 € le montant des crédits nécessaires au paiement de la "prime de fin d'année" du personnel de la commune, toutes catégories confondues.

Ces crédits ont été inscrits au chapitre 012 du budget de la commune, en vue de leur intégration dans la masse salariale du personnel.

De fixer les conditions de versement de ces avantages comme suit :

Prime de fin d'année : le montant équivalent au traitement de base de chaque employé sera ajouté à la paie du mois de novembre.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 6. Marché de service transport scolaire : attribution du marché,

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que suite à la consultation du 22 juin 2020 12h00 pour le marché de service de transport scolaire « Intra-Muros », une offre a été reçue dans les délais requis

Candidat	Pièces communes							Pièces écrites propres				PRIX 70% (70pts)			
	RC	AE	RIB	DPGF	CCTP	CCAP	Pan	DC1 - Lettre de candidature	DC7 ou Attestations URSSAF + Fiscal	KBIS ou équivalent	Attestations d'assurances professionnelles	Une année Montant 4 trajets	Une année Montant 2 trajets	Après négociation Une année Montant 4 trajets	Après négociation Une année Montant 2 trajets
1 LK-CHOPIN HEITZ	x	x	x	x	x	x	/	x	x	x	x	279.78 €	227.18 €	269.12 €	216.53 €

Le Conseil Municipal, après délibération

Considérant que l'augmentation de 34 % de cette prestation ne peut être supportée par le budget communal de fonctionnement et en l'absence d'offre concurrentielle

- Ajourne sa décision
- Charge Monsieur le Maire d'engager une nouvelle mise en concurrence

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 7. Cessions de terrain,**a. Cession de la parcelle n°10 section 32, rue de la forêt**

Dans le cadre du regroupement des IMPRO de Mulhouse et de Bollwiller, le Conseil d'administration d'ADAPEI papillons blancs souhaite faire l'acquisition de cette parcelle d'une contenance de 29,74 ares en vue de construire une structure à Ruelisheim Cité. Le prix d'acquisition a été fixé à 7 500 € l'are (223 050 €).

Le conseil après délibération,

Vu l'avis du service des domaines,

Accepte la proposition de cession au prix de 7 500 € l'are, aux clauses suspensives suivantes :

- ▣ Levée du droit de préemption
- ▣ Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et du droit de retrait permettant l'ouverture d'un ERP
- ▣ Absence de servitude susceptible d'affecter l'usage et la propriété du bien vendu
- ▣ L'accord formel di Directeur de l'agence Régionale de Santé Grand Est validant le projet et le plan prévisionnel d'investissements qui en découle
- ▣ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

b. Rétrocession de terrain

En 2003, le permis de construire de Madame KHBAZA Roselyne pour la construction d'une maison individuelle prévoyait la cession gratuite de terrain (81 m²) en vue de la création d'une jonction entre les Rues de l'Eglise et du 1^{er} mai.

La création de cette jonction a été abandonnée lors de l'approbation du PLU et Madame KHBAZA souhaite la restitution de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ▣ Accepte la rétrocession des parcelles dans les mêmes termes et conditions de la cession d'origine
- ▣ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 8. Demande de prise en charge de cure thermique suite à un accident de travail,

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'un accident de travail survenu en 1988 un employé communal a formulé une demande de prise en charge des frais d'une cure thermique pour l'année 2020.

Durant cette période, l'agent sera placé en situation de mise en congé pour accident de travail sur avis d'un médecin agréé.

Les frais d'hébergement et de transport sont à la charge de la Commune ; l'Assureur Communal à savoir, la Caisse Nationale de Prévoyance « CNP » rembourse les soins.

Les frais d'hébergement (21 nuits) et de transport (base SNCF) s'élèvent à 1226,50 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 article 6475

Le Conseil Municipal,

- ▣ Prend acte.

POINT 9. Recrutement temporaire d'un ou plusieurs agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'au terme du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune se trouvant confrontée à un besoin de personnel en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques et administratifs, Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil de l'autoriser à recruter des agents contractuels à temps complet ou à temps non complet à raison de 35 h/semaine, pour exercer les fonctions d'adjoint des services techniques polyvalent ou d'adjoint des services administratifs polyvalent, dans les conditions fixées par le 2° de l'article 3 précité.

Le conseil,

Vu la loi n° 73-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 2° de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (ou à la majorité),

- ▣ Autorise le Maire à recruter, des agents contractuels à temps complet ou à temps non complet à raison de 35h/semaine, sur un poste correspondant au grade

d'adjoint technique ou administratif, conformément au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

- ▣ Prévoit que la rémunération de ces agents contractuels, recrutés au titre du 2° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'indice brut 348 ;
- ▣ Autorise en conséquence le Maire à signer l'arrêté d'engagement ;
- ▣ Prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

POINT 10. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- ▣ Concessions dans les cimetières :
 - Renouvellement de concession (ancien cimetière) : R 59 n° 31-32
 - Renouvellement de concession (ancien cimetière) : R25 n° 199
 - 1^{ère} demande de concession (nouveau cimetière) : H 12

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
6/2020	27	321/9	507	45 rue Hector Berlioz	./.
7/2020	2	82	2345	23 rue Principale	./.
8/2020	4	150/7	277	7A rue de Wittenheim	./.
9/2020	5	215/56	1 033	7 rue de Talloires	./.
10/2020	6	246/24 & 253/24	632	6 rue des Vergers	./.
11/2020	5	123/86	784	1 rue de la Chapelle	./.
12/2020	1	68, 69, 72, 132, 134, 136	555	4 rue de l'Eglise	./.
13/2020	32	30	1357	30A rue du Général de Gaulle	./.
14/2020	28	582/29	423	20 rue des Bleuets	./.
15/2020	28	589/28 et 586	674	16 rue de la Chapelle	./.
16/2020	28	589/28 et 586	674	27 rue des Dahlias	./.
17/2020	5	386	653	2 rue du 14 Juillet	./.
18/2020	28	324	455	21 rue des Roses	./.

11. Interventions des délégués communautaires,

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis	./.
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Prochaine réunion le 29 juin 2020
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Prochaine réunion mardi 30 juin 2020
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSE Michaël	./.
SYNDICAT DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	./.

12. Divers.**a. Location de la Maison sise 24 rue Principale**

En raison d'un retard dans l'exécution des travaux du 24 rue Principale, le bail qui devait initialement démarrer au 1^{er} mars 2020 a démarré au 1^{er} mai dans les conditions suivantes :

Bénéficiaire : Vogel Pascal

Durée : 6 ans

Loyer mensuel : 630 €

Le Conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

b. Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, lorsque le montant ne dépasse pas 10 000 HT.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

Levée de séance 22h00

PAROLES AUX ADJOINTS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL

Paulette MONGIN : présentation du bilan des animations été proposées par les Copains d'abord

Coût pour la Commune : 4184€ pour 36 enfants

Cet été, tous les enfants de Ruelisheim inscrits aux activités seront accueillis au CLSH

Damien SCHIRCK : la commission 5 s'est réunie et travaille actuellement sur différentes actions qui seront soumises

Remerciements aux Conseillers pour leurs concours à la distribution du prochain Ruel Info

Robert RAMUNDI :

La commission 7 travaille sur un projet d'organisation d'un marché ; une réunion aura lieu le 20/07/2020 à 19h00 avec les différents acteurs ;

Question sur l'ouverture de l'aire de jeux : la commune est en attente d'une réponse de la Préfecture quant aux conditions d'ouverture (affichage, sens de circulation, désinfection...)

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 25 juin 2020**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2020,
2. Compte Administratif 2019 et affectation des résultats,
3. Compte de gestion 2019,
4. Subventions communales diverses 2020,
5. Budget primitif 2020 et fixation des taux d'imposition,
6. Marché de service transport scolaire : attribution du marché,
7. Cessions de terrain,
8. Demande de prise en charge de cure thermale suite à un accident de travail,
9. Recrutement temporaire d'un ou plusieurs agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
10. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
11. Interventions des délégués communautaires,
12. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint		
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale		
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PELOT Lydie	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal		
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	Excusé	
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale		